



FINANCEMENT A TAUX 0 OU DEFISCALISATION

Pour toute demande de permis de construire déposée à la Ville de Dumbéa dont le projet de construction est financé par le biais d'un crédit à taux 0 ou par de la défiscalisation, il est obligatoire de transmettre à la Ville un justificatif permettant d'identifier ce mode de financement afin que les services instructeurs puissent traiter dans des délais réduits votre dossier de permis de construire.

Services à joindre en cas de besoin :

- **Service de l'urbanisme** - Tél. 41 40 06 / Fax : 41 40 03